



DÉBUT DES NÉGOCIATIONS

Notre convention collective expire le 31 octobre 2003.

Le processus de négociations collectives commence par un appel de propositions envoyé par la Section des négociations collectives de l'AFPC (notre agent négociateur) aux sections locales (sur votre lieu de travail) par l'entremise de l'Élément (Syndicat des employé-e-s de l'Impôt).

Toutes les sections locales reçoivent une trousse d'information incluant une liste de revendications potentielles. Les membres ont l'occasion de soumettre des revendications différentes de celles listées, ainsi que de proposer l'ordre de priorités des revendications. Le comité de négociation de l'Élément établit ensuite l'ordre de priorité des revendications et les retourne aux membres.

Cette participation des membres est à la base de l'établissement des demandes de revendications. Celles qui sont éventuellement acceptées par la Section des négociations collectives reflètent les besoins et les préoccupations de l'ensemble des membres et sont adoptées par consensus. Elles sont le résultat d'un processus démocratique qui est le principe de base du syndicat. L'équipe de négociations, composée des représentants de tous les Éléments impliqués, procède ensuite aux négociations avec l'employeur.

C'est la responsabilité de l'équipe de s'assurer que les préoccupations de leurs membres sont prises en considération lors du processus de

(Continue en page 3)



BIENVENUE AUX MEMBRES DU SEI

L'Exécutif national et le Comité de communications du SEI aimeraient vous présenter la première édition des **Nouvelles Syndicales**.

À la réunion du Conseil exécutif de juin 2003, une résolution a été adoptée de façon unanime afin que le Comité national de communications produise et publie un communiqué trois fois par année. Comme ce communiqué est posté directement à votre domicile, veuillez aviser votre exécutif local de tout changement d'adresse. Ce communiqué constitue une nouvelle voie de communication directe entre le SEI et vous, s'inspirant ainsi de vos suggestions, suite à notre récent questionnaire, d'utiliser l'envoi postal direct pour communiquer.

Vous pouvez envoyer tout commentaire ou suggestion directement au Comité de communications du SEI via sa page Web, au www.ute-sei.org, ou par poste au Bureau national du SEI, 233 rue Gilmour, Ottawa, Ontario, K2P 0P1. N'hésitez pas à soumettre vos articles ou commentaires pour fins de publication. Nous espérons que vous trouverez les **Nouvelles Syndicales** instructives et intéressantes.

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

RÉSULTATS DU SONDAGE DES MEMBRES

Plus de 6 200 membres ont rempli et retourné le questionnaire de sondage des membres du SEI qui leur a été adressé ce printemps. Les réponses ont été dépouillées et analysées par la société de marketing Environics.

Nous ferons une analyse rigoureuse des résultats à la Conférence des présidentes et présidents de septembre. Nous avons préparé des ateliers où l'Exécutif national et les Exécutifs locaux pourront aborder les questions d'intérêt pour les membres selon les réponses au questionnaire. Nous élaborerons des plans d'action pour les niveaux local, régional et national.

Voici une brève liste des points d'intérêt et des suites possibles à donner par le SEI :

- les quatre questions les plus importantes que les répondants ont indiquées sont :
 - (1). Négociation collective
 - (2). Sécurité d'emploi
 - (3). Dotation et recours
 - (4). Défense de la convention collective
- la communication pendant les négociations est à améliorer.
- les répondants sont plus portés à assister à une assemblée de vote de grève qu'à une assemblée de vote de ratification – mais ils sont également satisfaits de la structure de chaque assemblée.
- le gros de l'information syndicale provient actuellement de sources autres que le site Web.
- profil des répondants:
 - 70 % de femmes
 - 70 % de plus de 41 ans
 - 50 % comptent de 11 à 25 années de service
 - 91 % ont reçu de l'information syndicale sous une forme quelconque

Analyses plus poussées à venir.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Sept 25—28,
Cours d'activisme
(Winnipeg)

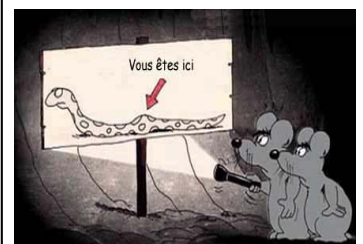
Oct. 17— 19,
Conférence régionale
Santé Sécurité
(Toronto)

Oct. 23— 26,
Cours d'activisme
(Montréal)

Nov. 13— 16.
Cours d'activisme
(Toronto)

Nov. 14 — 16,
Conférence régionale
Santé Sécurité
(St. John's, TN)

Déc, 1— 5,
Conseil exécutif



« Malgré tous leurs défauts, les syndicats ont fait davantage pour l'humanité que toute autre organisation d'hommes qui ait jamais existé. Ils ont fait plus pour la décence, pour l'honnêteté, pour l'éducation, pour l'amélioration de la race, pour la formation du caractère des hommes, que toute autre association d'hommes. »

--Clarence Darrow--

BOURSES D'ÉTUDES DU SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT

Le Comité des titres honorifiques est heureux de vous annoncer les bourses d'études pour l'année 2003.

Le Comité avait 12 bourses à octroyer;
2 bourses d'études nationales et 10 régionales.

Un total de 24 demandes a été reçu, et la totalité des demandes était admissible.

Le SEI félicite les récipiendaires suivants :

Bourses d'études nationales de 2 500\$

Christiane Pigeon - Azilda, Ontario,
Parent: Angele Rivest

Natalia Korczynski - London, Ontario,
Parent: Grace Korczynski

Bourses d'études régionales de 1 000\$

Roxane Campeau - de - Rouyn-Noranda,
Québec, Parent: Louise Vallière

Laurence Lussier – de - Sherbrooke, Québec,
Parent: Louise Lussier

Chantal Doll – de - Selkirk, Manitoba,
Parent: Carole Bougie

Haley King – de - Garson, Ontario,
Parent: Janie King

Erin Lalonde – de - Saskatoon, Saskatchewan,
Parent: Kathy Lalonde

Alexandra MacDougall – de - Toronto, Ontario,
Parent: Jyl MacDougall

Nathan Linkletter – de - Prince George,
Colombie Britannique, Parent: Paul Linkletter

Lawrence Bradley – de - Picton, Ontario,
Parent: Alex Bradley

Angela Worobec – de - Saskatoon, Saskatchewan,
Parent: Janice Worobec

Jim Brittain - de - Hampton,
Nouveau Brunswick, Parent: Robert Brittain



Natalia Korczynski recevant sa bourse d'études du SEI
du confrère Bob Magee en présence de sa mère
la consœur Grace Korczynski.

(Suite de la page 1)

négociations.

Voici un sommaire de ce qui a été
entrepris jusqu'à maintenant : un appel de
revendications a été émis le 28 mars, 2003
ayant pour date limite le 9 mai; le comité
des négociations s'est réuni du 12 au 15
juillet, 2003 afin d'établir les priorités des
revendications; l'avis de négociations a été
soumis à l'ADRC le 1^{er} août par l'AFPC.
Les revendications vous seront transmises
après l'échange des revendications avec
l'employeur qui a eu lieu le 19 août, 2003.
Le Comité des négociations s'est réuni les
25 et 26 août pour examiner les demandes
de l'employeur. Il a rencontré l'employeur
pour la première fois les 27 et 28 août afin
d'expliquer les revendications.

Nous aimerions profiter de l'occasion afin
de vous rappeler que les négociations
avec l'ADRC ne sont pas une partie de
plaisir; le processus des négociations est,
au contraire, long et ardu.

Les revendications que nous soumettons
représentent les attentes des travailleurs.
Nous cherchons un traitement juste et
équitable. Ces demandes ne sont pas
farfelues; elles sont essentielles à
l'amélioration de nos conditions de travail.
Ces négociations concernent tous les
travailleurs. Les membres de notre équipe
de négociations se battront de façon
acharnée, sachant qu'ils ont le soutien de
leurs membres.

**SOUTENEZ VOTRE
ÉQUIPE DE NÉGOCIATION**

Griefs contre les décisions de dotation

Depuis l'institution du nouveau régime de dotation et de recours de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'Agence a pris pour position que, conformément à l'article 91 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP), les membres n'ont pas le droit de présenter des griefs contre les décisions de dotation.

Le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) n'est pas d'accord sur cette position, pour les raisons que voici.

L'article 91 de la LRTFP se lit :

91. (1) Sous réserve du paragraphe (2) et si aucun autre recours administratif de **réparation** ne lui est ouvert **sous le régime d'une loi fédérale**, le fonctionnaire a le droit de présenter un grief [...] lorsqu'il s'estime lésé :

a) par l'interprétation ou l'application à son égard :

- (i) soit d'une disposition législative, d'un règlement – administratif ou autre – d'une instruction ou d'un acte pris par l'employeur concernant les conditions d'emploi,
- (ii) soit d'une disposition d'une convention collective ou d'une décision arbitrale;

b) par suite de tout fait autre que ceux mentionnés au sous-alinéa (a)(i) ou (ii) et portant atteinte à ses conditions d'emploi.
(Les caractères gras sont de nous.)

Par conséquent, pour que l'ADRC ait raison, le système de **recours** en matière de dotation que l'Agence s'est donné devrait être tenu pour un système de **réparation** et, en outre, il devrait être établi **sous le régime d'une loi fédérale**. Heureusement, la Cour fédérale a déjà tranché la question du recours par opposition à la réparation dans *Anderson c. ADRC* (A-306-03), où elle statue que «recours n'équivaut pas à réparation». Par conséquent, il n'est pas nécessaire de régler la deuxième question mais, de toute façon, on peut sûrement dire que le recours en matière de dotation à l'ADRC n'est pas établi sous le régime d'une loi, mais qu'il l'est plutôt sous le régime d'une politique de l'ADRC.

Par conséquent, le SEI recommande aux membres qui s'estiment lésés par des décisions de dotation de se prévaloir du système de recours de l'ADRC pour la dotation, et de présenter aussi des griefs. Nous prévoyons que l'ADRC pourrait rejeter les griefs en invoquant l'irrecevabilité de griefs sur des questions de dotation, mais nous avons l'intention de porter devant les tribunaux, si nécessaire, la question du droit de faire grief des décisions de dotation.

**ARTICLES DE
PROMOTION
DISPONIBLES AU
KEY INDUSTRIES
EN LIGNE**

SUR NOTRE SITE

WWW.UTE-SEI.ORG



CHANGEMENT D'ADRESSE

Veuillez noter que tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) au bureau national.

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national 233 rue Gilmour, Suite 602, Ottawa ON K2P 0P2.